

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 octobre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIERM. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Annick PÉRILLON), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

Mme Marie BOËLLE
M. Erik LINQUIER
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN
M. Benoît de SAINT SERNIN
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)
M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)
Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)
M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)
Mme Annick PÉRILLON (pouvoir à Mme Florence MELLOR jusqu'à la délibération n°2014-10-26)
M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **Mme Pascale CHARTON**

Date de convocation : 7 octobre 2014

Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 8

N° de l'ordre du jour :

2014.10.15 : Convention de partenariat pour la mise en œuvre de la Licence « Musique, Interprétation et Patrimoine » au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles.

□ M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu la délibération n°2010-05-07, du Conseil communautaire du 25 mai 2010, portant sur l'adoption de la convention de partenariat pour la création d'une Licence « Musiques anciennes et monde contemporain ».

En septembre 2010, le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles a créé, en partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse (CRD), géré par la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, une licence intitulée «Musiques anciennes et monde contemporain».

Cette nouvelle offre d'enseignement répondait à la nécessité pour un établissement de la notoriété du CRR d'inscrire ses élèves dans une dynamique d'enseignement supérieur, avec une certification reconnue à l'échelle européenne.

Habilitée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, cette licence s'adresse, au départ, aux étudiants instrumentistes ou chanteurs spécialisés dans les musiques anciennes.

Elle a pour objectif de :

- délivrer un enseignement équilibré, ménageant pratique artistique de haut niveau et vaste culture humaniste, permettant aux futurs diplômés un exercice éclairé de leur art ;
- développer un programme englobant l'étude d'un vaste patrimoine hérité du passé et se proposant de rendre compréhensible et accessible l'activité humaine du temps présent ;
- apporter une attention prépondérante au répertoire musical baroque des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, tout en s'intéressant aux autres périodes de l'histoire de la musique, de la pensée et des arts ainsi qu'au contexte politique, économique et social de ces époques.

La licence représente 1 350 heures d'enseignement dispensées sur 6 semestres et s'organise autour de 3 modules d'enseignement de la manière suivante :

- des enseignements académiques dispensés par l'UVSQ,
- des pratiques instrumentales assurées par le CRD et le CRR sous la direction pédagogique de leurs directeurs et en s'inscrivant dans leur cadre actuel d'activités ;
- des enseignements musicaux complémentaires dispensés par le CRD et le CRR

Les enseignements et le suivi pédagogique revenant au CRR sont assurés dans le strict cadre des moyens accordés par son projet d'établissement. Au maximum, ce sont 40 étudiants qui peuvent bénéficier de ce parcours d'enseignement supérieur.

Une première promotion d'étudiants a été diplômée en juin 2013. Forte des bons résultats obtenus et de l'intérêt manifesté par les professeurs (du CRR et de

l'Université), la licence a progressivement été ouverte aux pratiques instrumentales et aux répertoires s'étendant au-delà de la période baroque.

Dans le nouveau contrat quinquennal universitaire 2014-2019, cette licence prend l'intitulé « Musique, Interprétation et Patrimoine ». L'approche historique de tous les instruments et de leurs répertoires constitue l'axe des formations dispensées. Ainsi, aux côtés des luthistes, violistes ou clavecinistes apparaissent des pianistes, clarinettes ou trompettistes qui complètent leur savoir-faire sur l'instrument moderne par l'étude et la pratique des œuvres écrites pour le piano, le chalumeau ou le cornet à bouquin, ancêtres de leurs instruments respectifs.

Toujours dans cette dynamique, en relation avec l'Université d'Evry, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et le CRR de Versailles ont déposé une demande d'habilitation pour un master dont l'ouverture est prévue en 2015.

Il convient de renouveler la convention de partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay pour les cinq années universitaires à venir. Elle définit la répartition des responsabilités et modalités de mise en œuvre des enseignements. Pour le CRR, elle s'inscrit dans la continuité exacte de la précédente convention.

Les dépenses et recettes sont prévues au budget de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter les termes de la convention avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay pour le Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse définir les modalités de mise en œuvre et de délivrance de la Licence « Musique, interprétation et patrimoine » ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 52

Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

